

**Etats financiers annuels de SICAV**

**SICAV L'EPARGNANT**

SICAV L'EPARGNANT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **22 avril 2025**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Cherif BEN ZINA.

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE2024  
(Montants exprimés en Dinars)**

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<b>130 914 176</b>	<b>149 566 697</b>
Obligations et valeurs assimilées		123 046 249	147 100 499
Titres OPCVM		7 867 927	2 466 197
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>36 628 942</b>	<b>35 198 342</b>
Placements monétaires	5	23 003 066	13 543 297
Disponibilités		13 625 876	21 655 045
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<b>112 187</b>	<b>104 711</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>167 655 305</b>	<b>184 869 750</b>
<b>PASSIF</b>			
Opérateurs créateurs	7	334 443	357 325
Autres créateurs divers	8	48 013	17 071
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>382 456</b>	<b>374 396</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	9	<b>157 078 392</b>	<b>173 769 529</b>
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 212	2 052
Sommes distribuables de l'exercice en cours		10 193 245	10 723 773
<b>ACTIF NET</b>		<b>167 272 850</b>	<b>184 495 354</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>167 655 305</b>	<b>184 869 750</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Au 31/12/2024**  
**(Montants exprimés en Dinars)**

	<b>Note</b>	<b>Année 2024</b>	<b>Année 2023</b>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	<b>8 984 478</b>	<b>10 016 571</b>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		8 984 478	10 016 571
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	<b>3 766 740</b>	<b>3 407 877</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>12 751 218</b>	<b>13 424 449</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	12	(1 051 776)	(1 152 762)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>11 699 441</b>	<b>12 271 687</b>
<b>Autres produits</b>		72 370	76 001
<b>Autres charges</b>	13	(253 953)	(239 832)
<b>Contribution Sociale de Solidarité</b>		-	(400)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>11 517 858</b>	<b>12 107 457</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		(1 324 613)	(1 383 684)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>10 193 245</b>	<b>10 723 773</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 324 613	1 383 684
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(83 208)	(174 945)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		284 925	502 894
Frais de négociation de titres		(12 769)	(28 210)
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>11 706 806</b>	<b>12 407 197</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

**Au 31/12/2024**

**(Montants exprimés en Dinars)**

	<i>Année 2024</i>	<i>Année 2023</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>11 706 806</b>	<b>12 407 197</b>
Résultat d'exploitation	11 517 858	12 107 457
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(83 208)	(174 945)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	284 925	502 894
Frais de négociation de titres	(12 769)	(28 210)
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>(10 724 673)</b>	<b>(11 068 647)</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>(18 204 638)</b>	<b>(26 774 362)</b>
 <b>Souscriptions</b>		
- Capital	92 172 337	111 188 550
- Régularisation des sommes non distribuables	44 833	115 195
- Régularisation des sommes distribuables	3 111 904	3 186 154
<b>Rachats</b>		
- Capital	(109 035 651)	(136 599 103)
- Régularisation des sommes non distribuables	(61 600)	(95 522)
- Régularisation des sommes distribuables	(4 436 461)	(4 569 635)
 <b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(17 222 504)</b>	<b>(25 435 812)</b>
 <b>ACTIF NET</b>		
En début de période	184 495 354	209 931 166
En fin de période	167 272 850	184 495 354
 <b>NOMBRE D'ACTIONS</b>		
En début de période	1 740 446	1 995 421
En fin de période	1 571 546	1 740 446
 <b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>106,438</b>	<b>106,005</b>
 <b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>6,22%</b>	<b>6,03%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS**  
**AU 31 DECEMBRE 2024**

**NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

SICAV L'EPARGNANT est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire et de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 Janvier 1997 à l'initiative de la « STB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 21 décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV L'EPARGNANT bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « SICAV L'EPARGNANT » est confiée à la société « STB FINANCE », le dépositaire étant la « STB ».

**NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

Les états financiers arrêtés au 31décembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3.1-*Prise en compte des placements et des revenus y afférents***

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

**3.2-*Évaluation des placements en obligations & valeurs assimilées***

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La société SICAV L'EPARGNANT ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouverte à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

### **3.3-Évaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **3.4-Évaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5-Traitement des opérations de pension livrée**

#### **• Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

• Titres reçus en pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. la valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

**3.6-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**NOTE 4 : PORTEFEUILLES-TITRES :**

Le solde de ce poste s'élève au 31décembre 2024 à D : 130.914.176 et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
	<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
	<b>Obligations de sociétés</b>				
TN000190060	BH SUB 2021-2	20 000	1 600 000	1 623 296	0,97%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2ATL 2	5 000	500 000	502 495	0,30%
TN0001300623	BTE 2011 B	10 000	400 000	417 814	0,25%
TN0002601029	STB 2008/2	78 000	488 200	509 548	0,30%
TN0002601045	STB 2010/1 CB	10 000	62 559	67 568	0,04%
TN0002601169	STB SUB 2019-1 C	11 770	471 506	475 107	0,28%
TN0003400330	AMENBANK B 2008	25 000	500 000	517 184	0,31%
TN0003400405	AB SUB 2010	50 000	331 000	338 814	0,20%
TN0003900248	UIB 2009-1 C	20 000	500 000	510 706	0,31%
TN0003900263	UIB 2011-1 B	20 000	700 000	712 276	0,43%
TN0004620134	BTK 2009 C	10 000	66 395	70 345	0,04%
TN0007310444	HL 2017-03 B	20 000	400 000	424 525	0,25%
TN0R77XCOAH0	STBSUB 2021-1 E	1 000	60 000	60 698	0,04%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING	5 000	300 000	306 575	0,18%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1 F	5 000	500 000	526 485	0,31%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB 2022-1	35 000	3 500 000	3 648 914	2,18%
TNCYYRNQ4UA6	ENDA TAMWEEL 202	10 000	1 000 000	1 037 874	0,62%
TNEDMOU67Y09	TAYSIR 2024-1 A	10 000	1 000 000	1 018 635	0,61%
TNIKWGIVBC2	ATL 2024-1	10 000	1 000 000	1 052 027	0,63%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	26 226	2 622 600	2 802 155	1,68%
TNMC9HTIB5A4	WIFACK BANK 2022	10 000	1 000 000	1 077 519	0,64%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2	5 000	500 000	541 864	0,32%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 B	20 000	2 000 000	2 036 313	1,22%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2	10 000	600 000	609 337	0,36%

<b>Code ISIN</b>	<b>Désignation du titre</b>	<b>Nombre de titres</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2024</b>	<b>% Actif net</b>
	<b>Obligations de L'Etat</b>		<b>73 276 147</b>	<b>75 770 119</b>	<b>45,30%</b>
TN0008000838	EMPT NAT 2021 B	70 000	7 000 000	7 247 075	4,33%
TN0008000846	EMPT NAT 2021 C	20 000	20 000 000	20 713 951	12,38%
TN0008000895	EMPT NAT 2 2021	90 000	9 000 000	9 220 458	5,51%
TN0008000903	EMPT NAT 2 2021	10 000	10 000 000	10 247 737	6,13%
TN3C6DVEWM76	EMP NAT 2023 T1	5 000	500 000	533 692	0,32%
TN4A4WPDZOC1	EMP NAT 2022 T3	41 820	4 183 773	4 276 899	2,56%
TN5XXZZ454U2	EPT NAT 1 2022 C	114 000	11 400 000	12 054 841	7,21%
TN6DQ00JBLT7	EMP NAT 2023 T1	399	3 785	4 097	0,00%
TNBSXXEKBF8	EMP NAT 2023 T4	2 500	250 000	251 199	0,15%
TNCGJF5TW027	EMP NAT 2023 T1	6 500	650 000	694 119	0,41%
TNCR2TMAK1K8	EMP NAT 2023 T2	5 000	500 000	524 164	0,31%
TNGCLJS7FYQ7	EMP NAT 2024 T4	20 000	2 000 000	2 010 904	1,20%
TNHOFRXHSG72	EMP NAT 2023 T2	10 482	99 430	105 501	0,06%
TNI9EO2MTU05	EMP NAT 2022 T2	5 000	500 000	520 725	0,31%
TNIZ090I5G66	EMP NAT 2022 T3	10 000	1 000 000	1 024 113	0,61%
TNNI3UPDY012	EMP NAT 2023 T2	86 270	820 392	870 205	0,52%
TNOAYHSVTHY1	EPT NAT 4 2022 A	7 693	73 096	74 779	0,04%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1	3 537	34 375	36 683	0,02%
TNRGVSC8DE36	EMP NAT 2022 T3	7 500	750 000	766 292	0,46%
TNUWXR58DVH5	EMP NAT 2024 T1	6 500	650 000	694 677	0,42%
TNVFSFLG1FH4	EMP NAT 2022 T4	5 000	500 000	504 820	0,30%
TNWRCVSYL730	EMP NAT 2022 T4	7 500	750 000	756 644	0,45%
TNYZO6UGUZ33	EPT NAT 3 2021 B	26 184	2 611 296	2 636 542	1,58%
	<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>24 657 000</b>	<b>26 388 054</b>	<b>15,78%</b>
TN0008000580	BTA 13OCTOBRE202	9 000	8 727 000	9 049 973	5,41%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026	7 000	6 790 000	7 258 357	4,34%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027	10 000	9 140 000	10 079 724	6,03%
	<b>Titres OPCVM</b>		<b>7 610 442</b>	<b>7 867 927</b>	<b>4,70%</b>
TN3A0J4BTFV3	FCP OBLIGATAIRE	26 899	3 068 717	3 037 570	1,82%
TNJHP6Z3X2D1	SICAV EPARGNE OB	31 059	4 541 725	4 830 358	2,89%
	<b>TOTAL</b>		<b>125 645 849</b>	<b>130 914 176</b>	<b>78,26%</b>
	<b>Pourcentage par rapport à l'actif</b>				<b>78,09%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2024 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
<b><u>Soldes au 31 décembre 2023</u></b>	<b>143 422 676</b>	<b>4 838 680</b>	<b>1 305 340</b>	<b>149 701 275</b>	<b>502 894</b>
<b>* Acquisitions de l'exercice</b>					
Obligations	4 134 400			4 134 400	
Emprunt national	2 650 000			2 650 000	
Bons du trésor assimilables	0			0	
Titres OPCVM	17 400 114			17 400 114	
<b>* Remboursements et cessions de l'exercice</b>					
Obligations	(12 728 116)			(12 728 116)	7 332
Bons du trésor assimilables	(16 182 636)			(16 182 636)	564 600
Emprunt national	(770 464)			(770 464)	
Titres OPCVM	(12 280 125)			(12 280 125)	(287 007)
<b>* Variations des plus ou moins values latentes</b>					
		(83 208)		(83 208)	
<b>* Variations des intérêts courus</b>					
		(792 485)		(792 485)	
<b><u>Soldes au 31 décembre 2024</u></b>	<b>125 645 849</b>	<b>4 046 196</b>	<b>1 222 132</b>	<b>131 048 755</b>	<b>284 925</b>

#### **NOTE 5 : PLACEMENTS MONETAIRES**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à D : 23.003.066 se détaillant comme suit :

<b>Code ISIN</b>		<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur 31/12/2024</b>	<b>% Actif net</b>
	<b><u>Comptes à terme STB</u></b>	<b>9 000 000</b>	<b>9 016 951</b>	<b>5,39%</b>
	Placement au 17/03/2025 (au taux de 9,79%) 91 jours	3 000 000	3 009 656	1,80%
	Placement au 25/03/2025 (au taux de 9,79%) 91 jours	2 000 000	2 002 575	1,20%
	Placement au 26/03/2025 (au taux de 9,79%) 91 jours	2 000 000	2 002 575	1,20%
	Placement au 28/03/2025 (au taux de 9,79%) 91 jours	2 000 000	2 002 146	1,20%
	<b><u>Certificats de dépôt</u></b>	<b>13 969 625</b>	<b>13 986 114</b>	<b>8,36%</b>
	Certificat de dépôt STB au 04/01/2025 (au taux de 9,79%) 10 jours	9 978 303	9 991 321	5,97%
	Certificat de dépôt STB au 06/01/2025 (au taux de 9,79%) 10 jours	3 991 321	3 994 793	2,39%
	<b>TOTAL</b>	<b>22 969 625</b>	<b>23 003 066</b>	<b>13,75%</b>
	<b>Pourcentage par rapport à l'actif</b>			<b>13,72%</b>

#### **NOTE 6 : CREANCES D'EXPLOITATION**

Ce poste présente au 31 décembre 2024 un solde de D : 112.187 contre un solde de 104.711 à la même date de l'exercice 2023 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Retenues à la source sur BTA	1 804	1 804
Retenues à la source sur obligations	86 802	88 616
Autres	23 581	14 291
<b>Total</b>	<b>112 187</b>	<b>104 711</b>

#### **NOTE 7 : OPERATEURS CREDITEURS**

Ce poste présente au 31 décembre 2024 un solde de D : 334.443 contre un solde de D : 357.325 à la même date de l'exercice 2023 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Gestionnaire	72 415	74 533
Dépositaire	83 030	87 999
Commission de distribution	178 998	194 793
<b>Total</b>	<b>334 443</b>	<b>357 325</b>

#### **NOTE 8 : AUTRES CREDITEURS DIVERS**

Ce poste présente au 31 décembre 2024 un solde de D : 48.013 contre un solde de D : 17.071 à la même date de l'exercice 2023 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Conseil du Marché Financier (CMF)	15 717	16 224
Retenue à la source	-	-347
Rémunération CAC	32 296	1 194
<b>Total</b>	<b>48 013</b>	<b>17 071</b>

## **NOTE 9 : CAPITAL**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 31 décembre 2024, se détaillent ainsi :

### **Capital au 31-12-2023**

<b>Montant</b>	<b>173 769 529</b>
<b>Nombre de titres</b>	<b>1 740 446</b>
<b>Nombre d'actionnaires</b>	<b>2 172</b>

### **Souscriptions réalisées**

Montant Souscriptions	92 172 337
Nombre de titres émis	923 182
Nombre d'actionnaires nouveaux	39

### **Rachats effectués**

Montant Rachats	(109 035 651)
Nombre de titres rachetés	(1 092 083)
Nombre d'actionnaires sortants	(253)

### **Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(83 208)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	284 925
Régularisation des sommes non distribuables	(16 767)
Frais de négociations de titres	(12 769)

### **Capital au 31-12-2024**

<b>Montant</b>	<b>157 078 392</b>
<b>Nombre de titres</b>	<b>1 571 546</b>
<b>Nombre d'actionnaires</b>	<b>1 958</b>

#### NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à D : 8.984.478 contre D : 10.016.571 au 31/12/2023 se détaillant ainsi :

	<u>Période du 01/01 au 31/12/2024</u>	<u>Période du 01/01 au 31/12/2023</u>
<b><u>Revenus des obligations</u></b>	<b><u>1 639 673</u></b>	<b><u>2 241 271</u></b>
- Intérêts	1 639 673	2 241 271
<b><u>Revenus des OPCVM</u></b>	<b><u>617 501</u></b>	<b><u>590 379</u></b>
- Dividendes	617 501	590 379
<b><u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u></b>	<b><u>6 727 303</u></b>	<b><u>7 184 921</u></b>
- Intérêts (BTA et emprunt national)	6 727 303	7 184 921
<b>TOTAL</b>	<b><u>8 984 478</u></b>	<b><u>10 016 571</u></b>

#### NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à D: 3.766.740 contre D:3.407.877 au 31/12/2023 se détaillant ainsi :

	<u>Période du 01/01 au 31/12/2024</u>	<u>Période du 01/01 au 31/12/2023</u>
Intérêts des prises en pension livrée	829 183	1 592 284
Intérêts des comptes à terme	624 966	343 572
Intérêts des certificats de dépôt	2 312 591	1 472 021
<b>TOTAL</b>	<b><u>3 766 740</u></b>	<b><u>3 407 877</u></b>

#### NOTE 12 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à D:1. 051.776 contre D:1.152.762 au 31/12/2023 se détaillant ainsi :

	<u>Période du 01/01 au 31/12/2024</u>	<u>Période du 01/01 au 31/12/2023</u>
Rémunération du gestionnaire	771 053	845 085
Rémunération du dépositaire	140 362	153 838
Commission de distribution	140 362	153 838
<b>TOTAL</b>	<b><u>1 051 776</u></b>	<b><u>1 152 762</u></b>

### NOTE 13 : AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à D: 253.953 contre D:239.832 au 31/12/2023 se détaillant ainsi :

	<u>Période du 01/01</u> <u>au 31/12/2024</u>	<u>Période du 01/01</u> <u>au 31/12/2023</u>
Redevance CMF	187 149	205 118
TCL	34 292	34 566
Autres	32 512	148
<b>TOTAL</b>	<b>253 953</b>	<b>239 832</b>

### NOTE 14 : AUTRES INFORMATIONS

#### DONNEES PAR ACTION ET RATIOS PERTINENTS

<u>Données par action</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Revenus des placements	8,114	7,713	6,975	7,174	6,145
Charges de gestion des placements	(0,669)	(0,662)	(0,645)	(0,638)	(0,499)
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>7,445</b>	<b>7,051</b>	<b>6,330</b>	<b>6,535</b>	<b>5,646</b>
Autres produits	0,046	0,044	0,026	0,020	0,091
Autres charges	(0,162)	(0,138)	(0,134)	(0,143)	(0,124)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>7,329</b>	<b>6,957</b>	<b>6,222</b>	<b>6,413</b>	<b>5,613</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,843)	(0,795)	(0,675)	(1,079)	(0,205)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>6,486</b>	<b>6,162</b>	<b>5,547</b>	<b>5,334</b>	<b>5,408</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(0,053)	(0,101)	0,053	0,018	0,143
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,181	0,289	0,163	0,324	0,135
Frais de négociation des titres	(0,008)	(0,016)	-	-	-
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation des titres (2)</b>	<b>0,120</b>	<b>0,172</b>	<b>0,202</b>	<b>0,320</b>	<b>0,277</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>7,449</b>	<b>7,129</b>	<b>6,424</b>	<b>6,733</b>	<b>5,890</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,120</b>	<b>0,172</b>	<b>0,202</b>	<b>0,320</b>	<b>0,277</b>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,011)	0,011	0,086	(0,052)	(0,012)
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,110</b>	<b>0,184</b>	<b>0,288</b>	<b>0,268</b>	<b>0,266</b>
Distribution de dividendes	6,162	5,547	5,335	5,407	5,930
Valeur liquidative	106,438	106,005	105,206	104,706	104,511
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	-0,60%	0,58%	0,61%	0,57%	0,48%
Autres charges / actif net moyen	-0,14%	0,12%	0,13%	0,13%	0,12%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	6,66%	6,14%	5,85%	5,78%	5,34%

## **15- REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DEPOSITAIRE ET DU DISTRIBUTEUR**

La gestion de la "SICAV L'EPARGNANT" est confiée à la société STB FINANCE à partir du 16 juillet 2020 en remplacement de la société « STB MANAGER ». STB FINANCE est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en TTC de 0,312% l'an, calculé sur la base de l'actif net. Cette rémunération a été ramenée à 0,412% TTC l'an depuis le 01/07/2021 conformément aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 23/03/2021.

La "STB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération en TTC est égale à 0,075% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Par ailleurs, la STB est chargée de la distribution de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération en TTC de 0,075% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

# **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024**

## **I- Rapport d'audit sur les états financiers**

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société SICAV L'EPARGNANT, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

A notre avis, les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société SICAV L'EPARGNANT au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Observation**

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par SICAV L'EPARGNANT pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de conseil d'administration par référence aux données portées dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

## **II- Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du système de contrôle interne.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV L'EPARGNANT des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que :

Nous n'avons pas pu vérifier la conformité des placements monétaires de la SICAV L'EPARGNANT par rapport au §2 de l'article 29 du code des OPCVM en l'absence de communication d'informations sur les émissions des certificats de dépôt effectuées par chacun des émetteurs. En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat.

Tunis, le 27 mars 2025  
**Le Commissaire aux Comptes :**  
**P/CABINET CMC**  
**Chérif BEN ZINA**

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024**

En application des dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous communiquons notre rapport sur les conventions ou opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bienfondé.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **I. Conventions et opérations nouvellement réalisées**

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informés qu'il n'y a pas de conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

### **II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

**1.** Antérieurement à l'exercice audité, le Conseil d'Administration a décidé de réviser la commission de gestion, confiée à la société STB FINANCE (société du groupe STB). Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société moyennant une rémunération en TTC de 0,412% l'an, calculé sur la base de l'actif net. Au titre de l'exercice 2024, le montant de cette rémunération s'élève à 771 mille dinars.

La société SICAV L'EPARGNANT a pris en charge, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, les honoraires du son commissaire aux comptes. Cette mise à jour tenait compte de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 23 novembre 2023.

**2.** Antérieurement à l'exercice audité, une convention, conclue avec la Société Tunisienne de Banque (STB), en vertu de laquelle cette dernière a été désignée dépositaire des valeurs de la SICAV L'EPARGNANT, et ce en contrepartie d'une rémunération en TTC est égale à 0,075% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. Au titre de l'exercice 2024, le montant de cette rémunération s'élève à 140 mille dinars.

**3.** La Société Tunisienne de Banque (STB), est chargée de la distribution de la SICAV EPARGNANT, et ce en contrepartie d'une rémunération en TTC est égale à 0,075% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. Au titre de l'exercice 2024, le montant de cette rémunération s'élève à 140 mille dinars.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis, le 27 mars 2025  
**Le Commissaire aux Comptes :**  
**P/CABINET CMC**  
**Chérif BEN ZINA**